



## Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal  
du vendredi 9 octobre 2020 à 18h30 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 2 octobre 2020 s'est tenu en mairie le 9 octobre 2020 à 18h30.

**Étaient présents :** MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

**Excusés :** GONON Florence (pouvoir à VINCENT Denise), PHILIPPE Francine (pouvoir à JOUANNY Michèle)

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Mme JOUANNY Michèle est nommée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DU 28 AOUT ET DU 26 SEPTEMBRE 2020**

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur les procès-verbaux des conseils municipaux des 28 août et 26 septembre dernier. En l'absence de remarques, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Prolongation d'engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :*

VENERA Philippe : prolongation du contrat du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2020.

*Décision du 3 septembre 2020 :* signature du devis de l'entreprise ETABLISSEMENT ANDRE CROS pour la fourniture d'une pompe pour le réservoir d'eau d'Emparis. Montant du devis : 1 689,80 € TTC.

*Décision du 11 septembre 2020 :* signature des devis de l'entreprise CUISINE EQUIPEMENT SERVICE pour la fourniture d'un four, d'un chariot et de thermomètres pour la restauration scolaire à la salle polyvalente. Montant des devis : 6 731,28 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **COMPTE-RENDU DES REMBOURSEMENT DE FACTURES AUX ELUS ET PERSONNEL**

---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** la délibération n° 2017/37 en date du 19 mai 2017,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil municipal les remboursements de factures aux élus et aux personnels,

Le Conseil municipal prend note des remboursements intervenus aux second et troisième trimestres 2020 :

CAP COLOR	Peinture piscine fontaine aire de jeu	37,44 €
ENTREPOT BRICOLAGE	Evier buanderie refuge des Clots	59,90 €
ENTREPOT BRICOLAGE	Chèques cadeau retraite	500,00 €
	TOTAL	597,37 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu de remboursement de factures pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2020 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **MODIFICATION DU BUDGET 2020 – DECISION N°2**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Perrine SIONNET pour présenter les modifications du budget primitif. Cette dernière indique qu'en investissement il s'agit d'inscrire au budget la subvention obtenue du Département de l'Isère pour les travaux de sécurisation de la route d'Emparis contre les chutes de pierres (25 798 €) et d'équilibrer cette recette en dépense en ajustant les crédits ouverts.

Cette modification permet également d'ajuster au réel les recettes de fonctionnement (supérieures aux crédits prévus) et d'équilibrer ces crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement en abondant des crédits insuffisants.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°2 du budget 2020 :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **PRISE EN CHARGE DES FORFAITS DE SKI ALPE D'HUEZ GRAND DOMAINE POUR LES ENFANTS SCOLARISES**

---

Monsieur le Maire indique que cette prise en charge des forfaits de ski à 100% intervient chaque année pour les enfants, collégiens, lycéens et étudiants jusqu'à 25 ans habitant la commune.

En outre, il précise que les enfants de l'école maternelle auront 2 semaines de ski cet hiver, à l'instar des enfants de l'école du Freney. Pour les enfants de moins de 5 ans le forfait est gratuit.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la prise en charge des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand domaine :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **ACQUISITION DES PARCELLES DE L'INDIVISION JOUFFREY JEAN**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier en date du 17 février 2020 de la famille JOUFFREY proposant à la commune d'acquérir les parcelles issues de l'indivision JOUFFREY Jean.

Cette indivision contient 20 parcelles représentant une surface de 21 721 m<sup>2</sup> essentiellement des prés et des landes hors zone constructible. Certaines de ces parcelles étant comprise dans l'emprise de l'AFPA, leur acquisition par la commune permettrait de faciliter l'administration de l'association foncière.

Monsieur le Maire rappelle qu'après une première discussion en réunion de travail, il a été proposé à la famille d'acquérir ces parcelles au prix 815 €, prix moyen basé sur l'estimation de la SAFER. La famille a accepté cette offre par courrier en date du 28 septembre 2020.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'acquisition des parcelles de l'indivision JOUFFREY Jean pour 21 721m<sup>2</sup> au prix de 815 € :

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix pour : 11

## **FERME COMMUNALE : MISE A DISPOSITION DE LA PARTIE OUEST POUR INSTALLATION AGRICOLE**

---

Afin de permettre l'installation agricole de M. et Mme PHILIPPE, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition la partie ouest de la ferme communale via un contrat de prêt à usage gratuit d'un an. Avant leur installation, il y a lieu de procéder au vidage et au nettoyage de cette partie du bâtiment. Les particuliers y ayant entreposé des objets et/ou du matériel sont invités à les évacuer avant le 13 novembre 2020. A partir du 16 novembre tout sera évacué et déposé en déchetterie.

Afin de permettre une utilisation optimale de cette partie du bâtiment pour un usage agricole dans les conditions de normes et d'hygiène actuelles, la chambre d'agriculture réalisera une visite et préconisera les travaux/améliorations à apporter à la partie ouest de la ferme communale. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les travaux et réparations à réaliser.

En outre, le prêt à usage temporaire consentie à M. et Mme PHILIPPE permettra de revoir les utilisations actuelles et de redéfinir les contrats et les conditions d'utilisation des locaux agricoles et des annexes. Monsieur PINATEL François souhaite avoir la confirmation que chaque utilisation même non agricole sera revue. Monsieur le Maire le confirme, les usages de particuliers et de l'ACCA seront également réétudiés.

Monsieur le Maire précise que la fuite dans l'appartement a été réparée et que l'écoulement des eaux de pluie derrière la partie centrale du bâtiment a été corrigé avec mise en place d'un drain et modification du piège à eau. Ces travaux semblent fonctionner, à confirmer lors des prochaines grosses pluies.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la mise à disposition de la partie ouest de la ferme communale à M. et Mme PHILIPPE via un prêt à usage gratuit d'un an et la prise en charge par la commune des travaux nécessaires à l'installation agricole de M. et Mme PHILIPPE :

- Nombre de votants : 10 (Mme PHILIPPE ne prend pas part au vote)
- Nombre de voix pour : 10

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Cantine scolaire :**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre la cantine scolaire a lieu à la salle polyvalente de Mizoën. Les enfants bénéficient des repas préparés par la cuisine centrale des Deux Alpes livrés en liaison froide et réchauffés sur place. La commune a fait l'acquisition du matériel nécessaire à cette prestation (four, chariot de service, thermomètre, laveuse pour le sol) et a avancé au SIEPAF les achats de petit matériel et fournitures. C'est le personnel du SIEPAF qui assure cette prestation. Les premiers retours des enfants sont positifs.

Une réflexion est engagée pour définir le lieu le mieux adapté sur le long terme pour assurer ce service de restauration scolaire. Il s'agit de réutiliser un local communal existant en le réaménageant. Plusieurs lieux seront étudiés (le sous-sol de la salle polyvalente, le RDC de l'ancien presbytère, ...).

### **Nouvelle organisation de la trésorerie :**



**Paiement de proximité :** La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires affichent ce logo. Vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Vous devrez vous munir d'une facture contenant un QRcode ("datamatrix") et contenant une mention autorisant le paiement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.

**Accueil personnalisé sur rendez-vous au profit des professionnels :** la Direction départementale des Finances publiques de l'Isère informe ses usagers professionnels qu'un accueil exclusivement sur rendez-vous est mis en place :

- sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) - rubrique « Contact » ;
- par téléphone au numéro de leur service de rattachement.

### **Forêt communale :**

L'ONF propose à la commune de réaliser une expérimentation dans la forêt communale où, il y a 20 ans, 4 coupes blanches ont été réalisées pour étudier la régénération naturelle des mélèzes. La nature n'y ayant pas repris ses droits (rien ne pousse), l'ONF propose de reboiser ces zones avec de nouvelles essences (sans garantie de résultat) pour étudier leur adaptabilité à cet environnement difficile. Monsieur le Maire précise que le coût de cette expérimentation pour la Commune sera minime (< 1 000€) et, pour répondre à Monsieur VENERA Christophe, que cette expérimentation permettra d'étudier les essences qui pourraient être utilisées pour reboiser des forêts incendiées ou victime de sécheresse. Les élus donnent leur accord pour la réalisation des travaux.

### **Borne de recharge de véhicule électrique :**

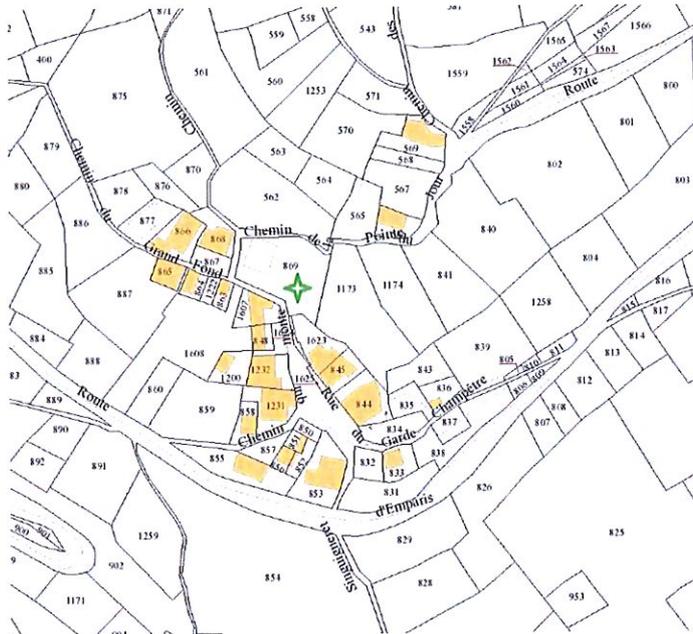
La borne installée aux Ors est libre d'utilisation sous réserve de compatibilité du câble disponible et de laisser accessible le garage du service technique (installation de panneau à prévoir). Monsieur le Maire précise que le coût d'une recharge (<10 €) ne justifie pas de mettre en place une facturation et que compte-tenu de la localisation de la borne seule une utilisation de dépannage est compatible avec l'usage communal.

### **Aide à la rénovation énergétique**

La communauté de communes de l'Oisans (CCO) en partenariat avec l'AGEDEN a mis en place une aide à la rénovation thermique des maisons. Le dossier est téléchargeable sur le site de la CCO. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie, le secrétariat les mettra en relation avec l'interlocuteur de la CCO.

### **Terrain constructible à Singuigneret**

La commune est propriétaire d'un terrain constructible au hameau de Singuigneret cadastré AB869 et le propose à la vente. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie pour obtenir plus d'information.



### **Maintien à domicile des personnes à mobilité réduite :**

Des aides existent via le Plan Action Logement et l'agence nationale de l'autonomie. Se renseigner en mairie pour tout projet à mettre en œuvre.

### **Désordres amont du pont du Ferrand :**

Les désordres constatés en amont du pont du Ferrand ont fait l'objet d'une visite de l'ONF et du technicien GEMAPI. Il n'y a pas de travaux à prévoir, mais une surveillance est mise en place.

Séance levée à 21H30

\* / \* / \* / \*